



CHRISTIAN  
HERLIN

## **COSACAM**

**Association Loi 1901**

Siege social : 64-66 AVENUE DE L'UNION SOVIETIQUE BP 231, 63007 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

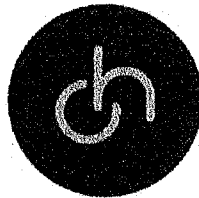
**Exercice clos le 31/12/2019**

**EIRL Christian Herlin / Commissaire aux Comptes / Expert de Justice / Siret 531 911 352 00015**  
Membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

**ROUBAIX /**  
39 Avenue Jean Lebas  
59100

**christian.herlin@gmail.com**  
<http://www.herlin-commissaire-aux-comptes.fr/>

**06 60 03 49 73**



CHRISTIAN  
HERLIN

Aux membres de l'Assemblée générale de l'Association COSACAM,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COSACAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date d'arrêté dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association COSACAM à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

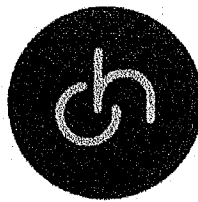
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du premier janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EIRL Christian Herlin / Commissaire aux Comptes / Expert de Justice / Siret 531 911 352 00015  
Membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

**ROUBAIX /**  
39 Avenue Jean Lebas  
59100

**christian.herlin@gmail.com**  
**<http://www.herlin-commissaire-aux-comptes.fr/>**

**I 06 60 03 49 73**



CHRISTIAN  
HERLIN

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles trésorerie/financement, achats/fournisseurs, usagers/produits et stocks.

Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

EIRL Christian Herlin / Commissaire aux Comptes / Expert de Justice / Siret 531 911 352 00015  
Membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

ROUBAIX /  
39 Avenue Jean Lebas  
59100

christian.herlin@gmail.com  
<http://www.herlin-commissaire-aux-comptes.fr/>

I 06 60 03 49 73



CHRISTIAN  
HERLIN

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

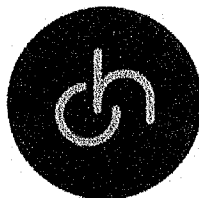
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

EIRL Christian Herlin / Commissaire aux Comptes / Expert de Justice / Siret 531 911 352 00015  
Membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

ROUBAIX /  
39 Avenue Jean Lebas  
59100

christian.herlin@gmail.com  
<http://www.herlin-commissaire-aux-comptes.fr/>

06 60 03 49 73



CHRISTIAN  
HERLIN

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roubaix, le 2 novembre 2020.

Le Commissaire aux comptes

CHRISTIAN HERLIN

**Christian HERLIN**

*Commissaire aux Comptes*

*Membre de la Compagnie de Douai*

*Membre de la compagnie des experts près la Cour d'Appel de Douai*

EIRL Christian Herlin / Commissaire aux Comptes / Expert de Justice / Siret 531 911 352 00015  
Membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

ROUBAIX /  
39 Avenue Jean Lebas  
59100

christian.herlin@gmail.com  
<http://www.herlin-commissaire-aux-comptes.fr/>

06 60 03 49 73

## ***Comptes Annuels***

**COSACAM**  
64 Av. de l'Union Soviétique  
Bâtiment le Parvis

**63000 CLERMONT FERRAND**

---

**Bilan du 01/01/2019 au 31/12/2019**  
**Durée 12 mois**

---

**No SIRET 51882297800012**  
**Code NAF 9499Z**

**Document établi par :**

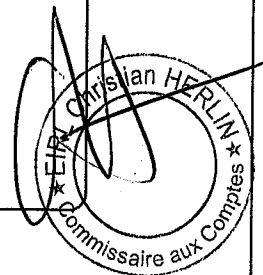
**Alain DOISNEAU Expert-Comptable**  
301 rue du petit Cossole

45520 CHEVILLY

Tel. 0238741456

Email : [alain@doisneau-expertcomptable.fr](mailto:alain@doisneau-expertcomptable.fr)

Siret 50282302400018



# Sommaire

COSACAM

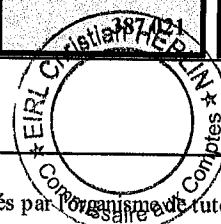
Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

<i>Bilan Actif</i>	1
<i>Bilan Passif</i>	2
<i>Compte de résultat</i>	3
———— <i>ANNEXE</i> ————	4
<i>Règles et méthodes comptables</i>	5
<i>Immobilisations</i>	7
<i>Amortissements</i>	8
<i>Provisions</i>	9
<i>Créances et dettes</i>	10
<i>Tableau de suivi des fonds associatifs</i>	11
<i>Charges constatées d'avance</i>	12
<i>Produits constatés d'avance</i>	13



# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	14 441	4 814	9 627	14 441
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>14 441</b>	<b>4 814</b>	<b>9 627</b>	<b>14 441</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	24 517		24 517	25 800
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	17 145		17 145	18 360
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	15 000		15 000	98
	Autres créances	50		50	2 814
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	295 643		295 643	248 303	
Charges constatées d'avance	25 039		25 039	294	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>377 394</b>		<b>377 394</b>	<b>295 669</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>391 835</b>	<b>4 814</b>		<b>310 110</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					



- autorisés par l'Ordre des Comptables de tutelle



**Bilan Passif**

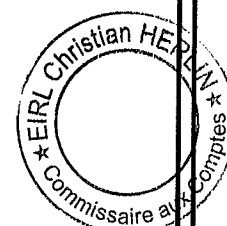
Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	228 030	194 954
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>45 378</b>	<b>33 075</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>273 407</b>	<b>228 030</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds syndicaux</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>273 407</b>	<b>228 030</b>	
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 672		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 269	76 229	
Dettes fiscales et sociales			
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 100	
Autres dettes	19 228		
Produits constatés d'avance	445	751	
<b>Total des dettes</b>	<b>113 614</b>	<b>82 081</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>387 021</b>	<b>310 110</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	45 377,81	33 075,21	
(1) Dont à moins d'un an	91 942	82 081	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			



# Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	224 778	230 372
	Prestations de services	49 590	33 236
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	453 300	447 000
	Dons		
	Cotisations	9 714	8 993
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	45 263	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>782 645</b>	<b>719 601</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	406 836	333 995
	Variation de stock	1 283	(13 322)
	Autres achats et charges externes	325 734	366 423
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 814	
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	50	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>738 718</b>	<b>687 096</b>
		<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>43 927</b>
<b>Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	578	520
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>578</b>	<b>520</b>
<b>Charges financières</b>	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>	<b>44 505</b>	<b>33 025</b>
	Produits exceptionnels	873	50
	Charges exceptionnelles		
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>873</b>	<b>50</b>
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>784 096</b>	<b>720 171</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>738 718</b>	<b>687 096</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>45 378</b>	<b>33 075</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			



## Etats financiers au 31/12/2019

**ANNEXE**



ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **387 021 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **784 096 euros** et un total **charges** de **738 718 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **45 378 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

L'association applique les règlements suivants :

- ANC n°2016-12 relatif au plan comptable général,
- CRC n°99-01 relatif au plan comptable des associations.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

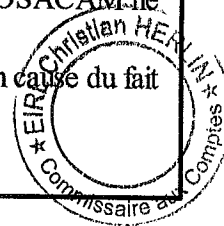
Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Evénements postérieurs à la clôture

Devant l'épidémie du COVID-19, les pouvoirs publics français ont pris des mesures sanitaires (confinements, interdiction de rassemblements, etc.) et économiques. Ces mesures ont été adoptées en mars 2020 avec la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

A la date d'arrêté des comptes, les conséquences de cette crise sanitaire sur les activités du COSACAM-ne sont pas connues.

Il est à préciser cependant, que le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause du fait de cet état d'urgence sanitaire.



# Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2019
			Réévaluations	Acquisitions	
	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	14 937			496
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>14 937</b>			<b>496</b>

CORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2019
			Réévaluations	Acquisitions	
	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				

FINANCIERES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2019
			Réévaluations	Acquisitions	
	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				

	<b>TOTAL</b>	<b>14 937</b>			<b>496</b>	<b>14 441</b>
--	--------------	---------------	--	--	------------	---------------



## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	496	4 814	496	4 814
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>496</b>	<b>4 814</b>	<b>496</b>	<b>4 814</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>496</b>	<b>4 814</b>	<b>496</b>	<b>4 814</b>



# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres				
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>					
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles				



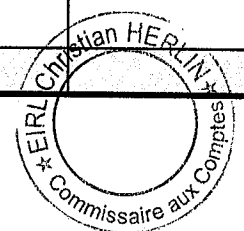


# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	15 000	15 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	50	50	
Charges constatées d'avance	25 039	25 039		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>40 089</b>	<b>40 089</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	72 269	72 269		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	19 228	19 228			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	445	445			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>91 942</b>	<b>91 942</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	194 954	33 075		228 030
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	33 075	45 378	33 075	45 378
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>228 030</b>	<b>78 453</b>	<b>33 075</b>	<b>273 407</b>



ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		25 039	25 039
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>25 039</b>



ANNEXE - Elément 6.12

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		445	445
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			<b>445</b>

